

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2508

19 novembre 2010

SOMMAIRE

ACTION OIL LUXEMBOURG Société Anonyme Holding	120345	FDR Gestion	120348
AG Holding S.A.	120363	Flaminia Consulting S.A.	120380
ALINVEST HOLDING Société Anonyme	120339	Fraizia S.A.	120381
Asteco S.A.	120341	Gabier S.A.	120382
Barclays Luxembourg Portfolios (Euro&Dollar) SICAV	120347	Gala International S.A.	120384
Barclays Luxembourg Portfolios (Sterling) SICAV	120346	Gefinor S.A.	120338
Belucci Restauration S.à r.l.	120376	GEM2	120340
Bonaban S.A.	120349	Genelux LB Holding S.A.	120340
Captain Boat S.à r.l.	120379	Global Telecom Organisation Holding S.A.	120382
CHANTELOUP HOLDING Spf S.A.	120371	Global Telecom Organisation Holding S.A.	120383
Cipel International S.A.	120382	Global Telecom Organisation Holding S.A.	120383
CLdN ro-ro S.A.	120361	Golden Century S.A.	120383
Coachman S.à r.l.	120379	Groupe Simtech S.A.	120383
Cobelfret S.A.	120361	Groupe Simtech S.A.	120383
Coface Services Luxembourg	120376	Guerlange Investments S.A.	120350
Comipal A.G.	120376	Hipermark Investments S.A.	120343
Compulink International (Luxembourg) S.A.	120376	Kemaba Finance S.A.	120384
Copper Management S.à r.l.	120374	Mark IV USA Finco S.à r.l.	120353
DAGON HOLDING Société Anonyme ..	120345	MHS Holding S.A.	120381
DC Créations S.A.	120380	New Lead LB Holding S.A.	120340
DD Consultancy S.A.	120375	Promoters S.A.	120347
Dinan S.A.	120380	Quilvest	120342
Dynabrade Europe Sàrl	120380	Real Estates International Holdings S.A.	120348
EasyETF NMX Infrastructure Europe ...	120361	Riancourt S.A.	120349
EDIVA Engineering	120376	Sauren Fonds-Select Sicav	120346
Energie 5 Holding S.A.	120344	SPE III Léopold S.à r.l.	120382
Entreprise Applications and services Integration Luxembourg	120380	Staedel Hanseatic Sicav	120344
ENTREPRISE DE TRANSPORTS CORDELLA Cosimino	120381	Sunotel S.A.	120350
Exeel Management S.A.	120381	Unicorn Investment Sicav	120341
Exeel Properties S.A.	120381	Vinci Real Estate Management	120346
		Vontobel Europe S.A.	120351
		Vontobel Fund Advisory S.A.	120351

Gefinor S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 8.282.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders (the "Meeting") of Gefinor S.A. (the "Company") will be held on 8 December 2010 at 2.00 pm CET at the registered office to consider the following agenda:

Agenda:

Decision to subject the Company to the status of a securitisation company governed by the law of 22 March 2004 on securitisation and, as a consequence, to amend the following articles of the articles of association of the Company in order to make them compliant with the law on securitisation, such amendments to come into force on 1st January 2011:

1. Amendment of article 1, which shall read as follows:

"Between the appearing persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a public company limited by shares (société anonyme) is herewith formed under the name of "GEFINOR S.A."."

2. Amendment of article 3, which shall read as follows:

"3.1. The Company's corporate purpose is securitisation and any activity ancillary or related thereto and/or provided for under and subject to the Luxembourg law of 22 March 2004 on securitisation, through the acquisition, holding and/or assumption, directly or through any other undertaking of any kind, of risks relating to claims, any other type of assets (including, without limitation, any kind of securities, loans, receivables, units, guarantees and other assets, including assets related to real estate) or any kind of obligations assumed by third parties or inherent to all or part of the activities of third parties, collectively referred to herein as the "underlying assets."

3.2. The Company may issue, directly or indirectly through intermediary companies, any kind of securities of any form or nature whatsoever including, without limitation, shares, notes and debt instruments as well as options or warrants giving rights to shares, whose value, return or yield depend directly or indirectly on the risks relating to the underlying assets.

3.3. The Company may also borrow or raise funds in the form of loans or otherwise from any entity in order to fund or partly fund the acquisition, holding or assumption of underlying assets and/or to comply with any payment, distributions or other obligation it may have with respect to any of the Company's securities or under any agreement to be entered into in the context of a securitisation. The Company may proceed to any distribution of any kind and may proceed to share buy backs to provide a return to shareholders. The Company may directly or indirectly fund any such distributions or buy back in any way including through the taking up of loans, the provision of security for any financing to the Company or direct or indirect subsidiaries or related entities, the issue of securities of any kind or otherwise.

3.4. The Company may sell, assign, re-acquire and dispose of any and all of the underlying assets through any means (including by means of sale, assignment, exchange, conversion, contribution or through derivative or swap transactions).

3.5. Within the context of a securitisation, the Company may (directly or indirectly) (i) acquire, hold and dispose in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and/or foreign companies or other entities active in any sector (including real estate assets); (ii) acquire or assume risks by means of granting loans, guarantees, securities or other funding to Luxembourg and/or foreign entities; (iii) acquire by purchase, subscription, or in any other manner, as well as transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes, units and other securities or financial instruments of any kind and contracts on one or more instruments or related thereto; and (iv) always in the context of the securitisation of such risks provide any financial assistance to the undertakings forming part of such investments by providing without limitation guarantees or securities or loans in any form or subordinating its rights or enter into any undertaking or other agreement; (v) acquire and own, administer, develop and manage its portfolio (including, among others, the assets referred to in (i), (ii) and (iii) in this paragraph). The Company may further acquire, hold and dispose of interests in partnerships, limited partnerships, trusts, funds and any other entities.

3.6. The Company may grant any kind of security interests on its assets under any law to any investor, trustee, security trustee, security agent, fiduciary-representative, or any other person representing investors or any other party involved in the securitisation or any creditors of the Company or of any direct or indirect subsidiaries or related entities within the context of a securitisation or with whom the Company entered into agreements in connection with a securitisation in order to secure the payment or other obligations of the Company or of any of its direct or indirect subsidiaries or related entities under any security issued or agreement for the purpose of or in relation to the acquisition and securitisation of such assets. The Company may enter into any agreement or instruments (including, without limitation, derivatives) and may issue, sign, approve or ratify any document and may do and allow all things and acts which are necessary to prepare, carry out and wind up or are incidental to or in the context of, a securitisation.

3.7. The Company may assign, transfer or otherwise dispose of part or all of the underlying assets in such manner and for such compensation as the Board of Directors or any person appointed for such purpose shall approve at such time. The Company may use all or part of any income or return from any of the underlying assets (including resulting from the sale thereof) to acquire other or further underlying assets (directly or indirectly) and may re-invest any amounts received in any manner it deems fit.

3.8. The Company may perform all commercial, technical and financial or other operations, which are directly or indirectly connected with or are necessary or useful to facilitate the accomplishment of its purpose (while however always remaining within the scope of the law on securitisation). The Company may, from time to time, hold funds received from issuances of its shares or of other securities in the Company pending investment by means of securitisation. In addition, the Company may retain certain funds not distributed in accordance with the terms of its dividend policy. The Board of Directors may decide to allocate funds to an account, or a reserve account, established by the Company to hold at all time funds sufficient to cover the expenses and fees relating to the Company's activities as determined by the Board of Directors. Such activities include, in particular, ongoing management expenses (including overhead), remuneration of the members of the Board of Directors, out-of-pocket expenses of the Board of Directors, insurance fees and service fees. Reserve account funds will be distributed to shareholders in the Company if the Board of Directors determines that incurrence of further short term operating costs or working capital expenditures is unlikely."

3. Amendment of article 17, which shall read as follows:

Article 1. "The annual accounts and the consolidated accounts (if applicable) shall be audited, and the consistency of the management report with those accounts verified, by one or more authorized auditors (réviseurs d'entreprises agréés) appointed by the board of directors in accordance with chapter 4 of the law on securitisation. Any auditor so appointed may be removed by the board of directors. The auditors may be re appointed."

4. Amendment of article 23, which shall read as follows:

"For any matter not covered by these Articles of association, the parties will refer to the provisions of the law of August the tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies as amended, as well as to the law on securitisation."

Voting

In accordance with Article 67-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, the Meeting will be quorate if persons representing 50% of the outstanding ordinary shares are represented (either in person or by proxy). In accordance with the same article, the resolutions will be adopted if approved by two-thirds of the shares present or represented at the Meeting. If the first meeting is not quorate, a second meeting will be convened to resolve on the same agenda. There are no quorum requirements for such reconvened meeting and the resolutions represented at such reconvened meeting. Shareholders may attend the meeting in person or by proxy. Proxy forms are available at the registered office and will be mailed or sent by fax or email to shareholders upon request. Holders of bearer shares, who wish to attend the meeting, are requested to deposit their shares with a financial institution to remain blocked until the day after the meeting and to file a certificate evidencing the deposit of their shares two business days before the meeting at the registered office.

A letter of information to the shareholders is available upon request at the registered office of the Company or on the website of the Company.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010150567/581/101.

ALINVEST HOLDING Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 32.795.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *09 décembre 2010* à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010152779/1031/15.

New Lead LB Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 95.111.

Messieurs, Mesdames, les actionnaires sont convoqués, le *14 décembre, 2010*, à dix heures, au siège social, en
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Dissolution éventuelle de la société conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 modifiée,

En fonction de la décision prise, les actionnaires sont convoqués, à l'issue de l'assemblée générale ci-dessus, pour une
SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
par devant Me Gérard Lecuit, notaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Changement de l'objet social de la société de « *Holding 29* » en « *Soparfi* », modifications subséquentes des articles 2 et 15 des statuts,
- Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010150566/20.

Genelux LB Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 95.110.

Messieurs, Mesdames, les actionnaires sont convoqués, le *14 décembre 2010*, à dix heures trente, au siège social, en
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Dissolution éventuelle de la société conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 modifiée.

En fonction de la décision prise, les actionnaires sont convoqués, à l'issue de l'assemblée générale ci-dessus, pour une
SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
par-devant Me Gérard Lecuit, notaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Changement de l'objet social de la société de « *Holding 29* » en « *Soparfi* », modifications subséquentes des articles 4 et 13 des statuts,
- Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010150568/20.

GEM2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.859.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav GEM2 à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le *8 décembre 2010* à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises agréé
2. Approbation des comptes arrêtés au 30 septembre 2010
3. Affectation des résultats

4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises agréé
6. Nominations statutaires.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax: +352 49 924 2501) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2010152788/7/21.

Asteco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 127.356.

Messieurs, Mesdames, les actionnaires sont convoqués, le *14 décembre 2010*, à quinze heures, au siège social, en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenu(e) extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat,
- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010151305/16.

Unicorn Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 52.012.

The Board of Directors of the above mentioned Sicav is pleased to invite the Shareholders of the Company to the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *December 15, 2010* at 12.00 p.m., at the registered office of the Company with the following agenda:

Agenda:

1. Nomination of the Chairman of the Meeting.
2. Acknowledgement and approval of the reports of the Manager and of the Independent Auditor for the financial year ended on August 31, 2010.
3. Approval of the balance-sheet and profit and loss accounts as at August 31, 2010.
4. Allotment of results.
5. Discharge to the Directors in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended on August 31, 2010.
6. Statutory elections:
 - Re-election of Mr Hugues de la Baume, Mrs France Colas and Mr Philippe Bens as Directors to serve until the next Annual General Meeting in 2011.
 - Re-election of Deloitte S.A. as Independent Auditor to serve until the next Annual General Meeting in 2011.
7. Miscellaneous.

The Shareholders are advised that no quorum for the items of the Agenda is required, and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any shareholder meeting by proxy.

In order to allow CACEIS Bank Luxembourg (CACEIS BL), in its capacity as registrar and transfer agent and domiciliary agent of the Company, to ensure correlation between the proxies received and the Company's register of shareholders, shareholders taking part in the Meeting represented by proxy are requested to return the latter with a copy of their ID Card / passport in force or an updated list of the authorised signatures, in the case shareholder(s) act on behalf of a corporation. Lack of compliance with this requirement will render impossible the shareholder(s)'s identification, CACEIS BL being thus instructed by the Board of Directors of the Company to not take into consideration the relevant proxy for the purpose of the Meeting.

In order to participate to the Meeting, the holders of bearer shares should deposit their shares at the office of CACEIS Bank Luxembourg at least 48 hours before the meeting.

The annual report as at August 31, 2010 is available free of charge for the Shareholders at the registered office of the Company.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010152781/755/38.

Quilvest, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 6.091.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les actionnaires pour le Mercredi 8 décembre 2010 à 11.30 heures dans les bureaux d'Elvinger Hoss & Prussen, avocats, 5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg en

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Au cours de l'Assemblée Générale Extraordinaire les actionnaires seront appelés à délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification des statuts afin de se conformer à la loi du 22 décembre 2006 abrogeant entre autres la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participations financières (sociétés holding) et de deux arrêtés grand-ducaux du 17 décembre 1938 concernant les sociétés holding par la suppression de toute référence à ces textes comme suit:
 - (i) Suppression à l'article 1^{er} des statuts des termes: "et les sociétés de participation financière et plus particulièrement par les lois du 10 août 1915 et du 31 juillet 1929, telles que ces lois se trouvent modifiées par des lois et règlements postérieurs, et par les deux arrêtés grand-ducaux du 17 décembre 1938, le régime spécial prévu par ces deux arrêtés, auquel la société est soumise devant prévaloir sur toutes autres dispositions légales";
 - (ii) Suppression au dernier alinéa de l'article 2 des statuts des termes: "en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 et des modifications subséquentes, de sorte qu'elle n'aura aucune activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public";
 - (iii) Suppression du dernier alinéa de l'article 3 des statuts.
 - (iv) Suppression du dernier alinéa de l'article 25 des statuts.
2. Autres modifications des statuts :
 - (i) Modification de l'article 9 des statuts (Procédure) en insérant un nouveau paragraphe avant le dernier paragraphe actuel de l'article 9 qui se lira comme suit:

"Les réunions du Conseil d'Administration sont valablement tenues à tout moment et en toutes circonstances par voie de conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen permettant l'identification de ou des administrateurs concernés. Un administrateur participant à une réunion par l'un de ces moyens est considéré comme étant présent à une telle réunion aussi longtemps qu'il est connecté".
 - (ii) Modification de l'article 13 des statuts (Opérations avec la Société) qui se lira comme suit :

" Art. 13 .- Opérations avec la Société. Dans la mesure requise par la loi, l'administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération.

Par ailleurs, la Société et les administrateurs se conformeront à toute disposition et procédures supplémentaires imposées par la loi. "
 - (iii) Modification de l'article 15 des statuts (Commissaires) qui se lira comme suit:

"Art. 15 .- Réviseurs. Le contrôle des comptes annuels de la Société sera confié à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés nommé(s) par l'assemblée générale qui détermine leur nombre, la durée de leur mandat et leur rémunération".
 - (iv) Modification de l'article 18 premier paragraphe des statuts (Date et Lieu) qui se lira comme suit:

" L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les avis de convocation; elle a lieu de plein droit à 11h00 le premier jour ouvrable qui suit le deuxième jeudi du mois de juin. "
 - (v) Modification de l'article 19 des statuts (Convocations) qui se lira comme suit:

"Art. 19 .- Convocations. Le Conseil d'Administration peut convoquer toutes assemblées générales.

Les convocations pour toutes assemblées générales, ordinaires ou extraordinaires, contiennent au moins l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion et sont faites en respectant les exigences requises par la loi et toute réglementation qui s'impose à la Société. "
 - (vi) Modification de l'article 20 des statuts (Admission) qui se lira comme suit: "

Art. 20 .- Admission. Pour être admis aux assemblées générales, les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer leurs titres au siège social cinq (5) jours au moins avant la réunion ou bien huit (8) jours à l'avance dans les établissements désignés dans les avis de convocation. Tout propriétaire de titres nominatifs doit informer la

Société dans les cinq (5) jours avant l'assemblée de son intention d'assister à l'assemblée générale. S'il se fait représenter par un fondé de pouvoirs, ce dernier doit déposer son pouvoir au siège social dans le même délai. Le conseil peut, s'il le juge convenable, ou pour être conforme à toute disposition légale ou réglementaire qui s'impose à la Société, modifier ces formalités et ces délais et accepter des dépôts et avis en dehors de ces limites ou appliquer toute autre règle qui s'impose à la Société. "

(vii) Modification de l'article 23 des statuts (Année Sociale) qui se lira comme suit:

"Art. 23 .- Année Sociale. L'année sociale commence le premier (1er) janvier et finit le trente-et-un (31) décembre. Chaque année, l'administration doit dresser un inventaire contenant l'indication des valeurs mobilières et immobilières et de toutes les dettes actives et passives de la Société, avec une annexe contenant, en résumé, tous ses engagements, ainsi que les dettes des administrateurs envers la Société. L'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits, contenant les amortissements nécessaires et les remet aux personnes chargées du contrôle des comptes dans les délais prévus par la loi.

Quinze (15) jours avant l'assemblée générale, sauf disposition contraire de la loi, les actionnaires peuvent prendre connaissance au siège social du bilan et du compte de pertes et profits et du rapport des personnes chargées du contrôle des comptes "

(viii) Modification de l'article 24 paragraphe 2 (Répartition des Bénéfices) qui se lira comme suit :

" Le Conseil d'Administration, avec l'approbation du (des) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peut procéder à des versements d'acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. "

3. Détermination au 1^{er} janvier 2011 à 00.00 heure de la date de prise d'effet des modifications aux statuts visées aux points 1. et 2. du présent ordre du jour.

La documentation de convocation pour cette assemblée d'actionnaires pourra être obtenue, soit au siège social de la Société, soit auprès de notre filiale, QUILVEST Banque Privée, 243, Boulevard Saint-Germain, Paris 7e, soit auprès de la Dexia Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Pour pouvoir assister à cette réunion, les actionnaires au porteur sont priés de déposer leurs titres auprès des banques et établissements financiers au Luxembourg ou à l'étranger jusqu'au 30 novembre 2010, ou 'au siège social de la Société jusqu 'au 2 décembre 2010, à la suite de quoi la liste de présence sera clôturée.

Les procurations des actionnaires nominatifs ou au porteur doivent parvenir à la Société à l'une de ces dates.

La convocation à cette réunion est effectuée conformément à l'art. 19 des statuts.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010152008/1628/84.

Hipermark Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.660.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra par-devant notaire le 6 décembre 2010 à 11.30 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Décision de modifier l'objet social de la Société afin de lui donner la teneur suivante et de modifier, en conséquence, l'article 2 des statuts de la Société:

" **Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle gèrera ses participations en les mettant en valeur, par ses études, et par le contrôle des entreprises dans lesquelles elle a un intérêt, ainsi que de toute autre façon généralement quelconque.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale et pourra prêter tous concours au moyen de prêt, de garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales, affiliées ou à ses actionnaires. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social."

Les actionnaires sont avisés qu'un quorum de 50% des actions émises est requis pour délibérer sur le point de l'ordre du jour. Si le quorum n'était pas atteint, une 2^e Assemblée portant sur ce point devra être convoquée. Les résolutions pour être valables devront réunir les 2 tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires sont également convoqués à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra sous seing privé le 6 décembre 2010 à 14.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010152777/795/40.

Staedel Hanseatic Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 132.962.

Am 8. Dezember 2010 findet die

JÄHRLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre der Investmentgesellschaft Staedel Hanseatic Sicav um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxemburg, statt.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. August 2010.
3. Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers.
5. Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2011.
6. Ernennung des Wirtschaftsprüfers bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2011.
7. Verschiedenes.

Die Zulassung zur Gesellschafterversammlung setzt voraus, dass die entsprechenden Inhaberanteile vorgelegt werden oder die Anteile bis spätestens 5 Tage vorher bei einer Bank gesperrt werden. Eine Bestätigung der Bank über die Sperrung der Anteile genügt als Nachweis über die erfolgte Sperrung.

Munsbach, im November 2010.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010152778/2501/25.

Energie 5 Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 53.516.

Les actionnaires sont convoqués à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra jeudi, le 23 décembre 2010 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Adoption par la société de l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et modification subséquente de l'article afférent des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:
"La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:
 - a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

- b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;
- c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;
- d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;
- e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;
- f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

- 2. Transfert du siège social de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
- 3. Modification de la clause relative à l'engagement de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:
"La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts."
- 4. Suppression de toute référence au capital autorisé et refonte des statuts de la société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010152780/29/43.

DAGON HOLDING Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 48.932.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 9 décembre 2010 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31.12.2009.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010152787/1031/15.

ACTION OIL LUXEMBOURG Société Anonyme Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 21.093.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 09 décembre 2010 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2009.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010152782/1031/15.

Vinci Real Estate Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 101.911.

Conformément au prescrit des articles 94-2 et 94-3 de la loi du 10 août 1915 portant Loi Coordonnée sur les Sociétés Commerciales, les obligataires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE

des obligataires qui se tiendra au siège social en date du 6 décembre 2010 à 11 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Prise de connaissance de l'état vérifié et certifié du Commissaire résumant la situation active et passive de la société arrêté à moins de deux mois de la présente décision;
2. Prise de connaissance du rapport du Conseil d'Administration justifiant les mesures proposées;
3. Décision de prolonger pour 10 ans la durée de l'emprunt obligataire émis en date du 20 décembre 2005;
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010152783/1004/17.

Barclays Luxembourg Portfolios (Sterling) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 120.390.

Notice is hereby given of the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of the Company (the "AGM") to be held at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg on 8 December 2010 at 11.00 am Central European Time ("CET") with the following agenda:

Agenda:

1. Hearing of the independent auditors' and directors' reports and approval of the audited financial statements of the Company for the financial year ended 31 August 2010
2. Discharge of the directors
3. Re-appointment of Mr Philippe Hoss, Mr Patrick Zurstrassen and Mr Alain Zeitouni as directors
4. Appointment of Mr Adrian Wood as new director
5. Remuneration of the independent directors
6. Re-appointment of the independent auditors
7. Any other business which may be properly brought before the meeting

Resolutions to be taken on the above mentioned agenda will require no quorum and will be passed if at least a simple majority of the shares present or represented at the AGM and voting (not including abstentions), vote in favour. Each share is entitled to one vote.

A shareholder may act at the AGM by proxy. A form of proxy will be available from the registered office of the Company. The proxy will remain in force if the AGM, for whatever reason, is postponed and for the reconvened AGM (if any).

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2010152785/755/26.

Sauren Fonds-Select Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 68.351.

Die Aktionäre der SAUREN FONDS-SELECT SICAV werden hiermit zu einer

2. AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 23. Dezember 2010 um 11.30 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Änderung und Aktualisierung der Satzung
Die Änderungen betreffen die Artikel 5 und Artikel 29 der Satzung. Ein Entwurf der neuen Satzung ist bei der Investmentgesellschaft erhältlich.

Die Punkte, die auf der Tagesordnung der ersten Außerordentlichen Generalversammlung vom 18. November 2010 standen, verlangten ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50 Prozent des Gesellschaftskapitals, das nicht erreicht wurde. Insofern ist die Einberufung einer zweiten Außerordentlichen Generalversammlung erforderlich.

Die Punkte der Tagesordnung der zweiten Außerordentlichen Generalversammlung verlangen kein Anwesenheitsquorum. Die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien getroffen.

Um an dieser zweiten Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen zu können müssen Aktionäre, von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien, ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Tage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tag der Versammlung nachweisen. Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten sich bis spätestens 17. Dezember 2010 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der SAUREN FONDS-SELECT SICAV (DZ PRIVATBANK S.A.) unter der Telefonnummer 00352/44 903-4025 oder unter der Fax-Nummer 00352/44903-4009 angefordert werden.

Im Zuge der geplanten Satzungsänderung wird der Verkaufsprospekt der SAUREN FONDS-SELECT SICAV ebenfalls entsprechend angepasst.

Luxemburg, im November 2010.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010152784/755/32.

Promoters S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 68.193.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le 30/11/2010 à 16.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2009;
- Affectation du résultat au 31.12.2009;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010147361/18.

Barclays Luxembourg Portfolios (Euro&Dollar) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.391.

Notice is hereby given of the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of the Company (the "AGM") to be held at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg on 8 December 2010 at 11.30 a.m. Central European Time ("CET") with the following agenda:

Agenda:

1. Hearing of the independent auditors' and directors' reports and approval of the audited financial statements of the Company for the financial year ended 31 August 2010
2. Discharge of the directors
3. Re-appointment of Mr Philippe Hoss, Mr Patrick Zurstrassen and Mr Alain Zeitouni as directors
4. Appointment of Mr Adrian Wood as new director
5. Remuneration of the independent directors
6. Re-appointment of the independent auditors
7. Any other business which may be properly brought before the meeting

Resolutions to be taken on the above mentioned agenda will require no quorum and will be passed if at least a simple majority of the shares present or represented at the AGM and voting (not including abstentions), vote in favour. Each share is entitled to one vote.

A shareholder may act at the AGM by proxy. A form of proxy will be available from the registered office of the Company. The proxy will remain in force if the AGM, for whatever reason, is postponed and for the reconvened AGM (if any).

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2010152786/755/26.

FDR Gestion, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 22.988.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires, tenue de façon extraordinaire le 30 novembre 2010 à 14 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Constatation et approbation du report de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant pour objet d'approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.
- Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de contrôle du Commissaire relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.
- Approbation du bilan arrêté au 31 décembre 2009 et du compte de profits et pertes y relatif; affectation du résultat.
- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leurs mandats durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.
- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- Divers.

Pour prendre part à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur cinq jours francs au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010145573/565/24.

Real Estates International Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.054.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme REAL ESTATES INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi, 30 novembre 2010 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd. Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Décision à prendre quant aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010148728/750/18.

Bonaban S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 41.176.

Riancourt S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 41.186.

PROJET «COMMUN» DE FUSION

établi conformément à l'article 261 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»)

1. Parties à la fusion

- Société absorbante: la société BONABAN S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de EUR 210.709,50 représenté par 8.500 actions sans désignation de valeur nominale, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 41.176, dont le siège social est à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

- Société absorbée: la société RIANCOURT S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de EUR 883.054,34 représenté par 35.632 actions sans désignation de valeur nominale, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 41.186, dont le siège social est Luxembourg, 23, Avenue de la Porte-Neuve.

Le présent projet de fusion a pour objet ce qui suit:

Conformément aux articles 257 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, la société RIANCOURT S.A., ayant son siège social 23, avenue de la Porte-Neuve à L-2227 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 41.186, ci-après «la Société Absorbée» transférera, par suite d'une dissolution sans liquidation, tous ses actifs et passifs à la société anonyme BONABAN S.A., ayant son siège social 23, avenue de la Porte-Neuve à L-2227 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 41.176, ci-après «la Société Absorbante»

En vertu de cette fusion par absorption, la Société absorbée sera dissoute et ses 35.632 actions en circulation seront échangées contre 30.378 actions nouvelles à émettre par la Société absorbante avec jouissance à la date de réalisation définitive de la fusion, l'échange se faisant par inscription afférente au registre des actions de la Société Absorbante.

La parité d'échange des actions de la Société Absorbée pour des actions nouvelles de la Société Absorbante a été calculée sur base de l'actif net au 30 septembre 2010.

Tous les actifs et les passifs de la Société Absorbée seront considérés comme transférés à la Société Absorbante avec effet d'un point de vue comptable au 30 septembre 2010. Tous les bénéfices réalisés et toutes les pertes encourues par la Société Absorbée après cette date seront réputés, d'un point de vue comptable, réalisés et encourus au nom et pour compte de la Société Absorbante.

En échange de ces apports, la société BONABAN S.A. augmentera son capital à concurrence de EUR 753.064,44 pour le porter de son montant actuel de EUR 210.709,50 à EUR 963.773,94 par l'émission de 30.378 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale. Ces actions nouvelles auront les mêmes droits et obligations que les 8.500 actions existantes.

Les actions nouvellement émises seront attribuées aux actionnaires de la société RIANCOURT S.A. proportionnellement à leur participation actuelle dans le capital de la société RIANCOURT S.A.

Il n'existe pas d'actionnaires ayant des droits spéciaux et il n'y a pas de titres autres que des actions.

Aucun avantage particulier autres que les honoraires convenus d'un commun accord avec les Sociétés le cas échéant ne sera attribué au Réviseur d'Entreprises agréé, aux membres du Conseil d'Administration ainsi qu'au Commissaire aux Comptes des sociétés qui fusionnent.

Les assemblées générales extraordinaires des Sociétés Absorbée et Absorbante, qui auront à approuver le projet de fusion, auront lieu immédiatement après l'expiration du délai d'un mois à partir de la publication du présent projet.

Conformément à l'article 266 (1), le projet «commun» de fusion devra faire l'objet d'un examen et d'un rapport écrit d'un réviseur d'entreprises agréé.

Conformément à l'article 267 de la loi, tout actionnaire de la Société Absorbante aura le droit, un mois au moins avant la date de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur le projet «commun» de fusion, de prendre connaissance, au siège social de la Société Absorbante, des documents suivants:

- le projet «commun» de fusion,
- les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices des sociétés qui fusionnent,
- un état comptable arrêté au 30 septembre 2010, les rapports des Conseils d'Administration des sociétés qui fusionnent mentionnés à l'article 265,

- les rapports mentionnés à l'article 266.

et pourra sur simple demande, en obtenir copie intégrale ou partielle sans frais.

Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant 5 ans au siège de la Société Absorbante.

Le projet «commun» de fusion sera publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations conformément à l'article 262 de la loi.

Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Pour la société absorbée / Pour la société absorbante

RIANCOURT S.A. / BONABAN S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010148163/69.

(100170108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Sunotel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 40.231.

Guerlange Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 40.229.

PROJET «COMMUN» DE FUSION

établi conformément à l'article 261 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»)

1. Parties à la fusion

- Société absorbante: la société SUNOTEL S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de EUR 483.392,37 représenté par 19.500 actions sans désignation de valeur nominale, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 40.231, dont le siège social est à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

- Société absorbée: la société GUERLANGE INVESTMENTS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de EUR 3.508.000 représenté par 140.320 actions d'une valeur nominale de EUR 25 chacune, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 40.229, dont le siège social est Luxembourg, 23, Avenue de la Porte-Neuve.

Le présent projet de fusion a pour objet ce qui suit:

Conformément aux articles 257 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, la société GUERLANGE INVESTMENTS S.A., ayant son siège social 23, avenue de la Porte-Neuve à L-2227 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 40.229, ci-après «la Société Absorbée» transfèrera, par suite d'une dissolution sans liquidation, tous ses actifs et passifs à la société anonyme SUNOTEL S.A., ayant son siège social 23, avenue de la Porte-Neuve à L-2227 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 40.231, ci-après «la Société Absorbante»

En vertu de cette fusion par absorption, la Société absorbée sera dissoute et ses 140.320 actions en circulation seront échangées contre 247.526 actions nouvelles à émettre par la Société absorbante avec jouissance à la date de réalisation définitive de la fusion, l'échange se faisant par inscription afférente au registre des actions de la Société Absorbante.

La parité d'échange des actions de la Société Absorbée pour des actions nouvelles de la Société Absorbante a été calculée sur base de l'actif net comptable de la société Absorbée au 30 septembre 2010.

Tous les actifs et les passifs de la Société Absorbée seront considérés comme transférés à la Société Absorbante avec effet d'un point de vue comptable au 30 septembre 2010. Tous les bénéfices réalisés et toutes les pertes encourues par la Société Absorbée après cette date seront réputés, d'un point de vue comptable, réalisés et encourus au nom et pour compte de la Société Absorbante.

En échange de ces apports, la société SUNOTEL S.A. augmentera son capital à concurrence de EUR 6.136.001,85 pour le porter de son montant actuel de EUR 483.392,37 à EUR 6.619.394,22 par l'émission de 247.526 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale. Ces actions nouvelles auront les mêmes droits et obligations que les 19.500 actions existantes.

Les actions nouvellement émises seront attribuées aux actionnaires de la société GUERLANGE INVESTMENTS S.A. proportionnellement à leur participation actuelle dans le capital de la société GUERLANGE INVESTMENTS S.A.

Il n'existe pas d'actionnaires ayant des droits spéciaux et il n'y a pas de titres autres que des actions.

Aucun avantage particulier, autres que les honoraires convenus d'un commun accord avec les Sociétés, le cas échéant, ne sera attribué au Réviseur d'Entreprises agréé, aux membres du Conseil d'Administration ainsi qu'au Commissaire aux Comptes des sociétés qui fusionnent.

Les assemblées générales extraordinaires des Sociétés Absorbée et Absorbante, qui auront à approuver le projet de fusion, auront lieu immédiatement après l'expiration du délai d'un mois à partir de la publication du présent projet.

Conformément à l'article 266 (1), le projet «commun» de fusion devra faire l'objet d'un examen et d'un rapport écrit d'un réviseur d'entreprises agréé.

Conformément à l'article 267 de la loi, tout actionnaire de la Société Absorbante aura le droit, un mois au moins avant la date de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur le projet «commun» de fusion, de prendre connaissance, au siège social de la Société Absorbante, des documents suivants:

- le projet «commun» de fusion,
- les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices des sociétés qui fusionnent,
- un état comptable arrêté au 30 septembre 2010, les rapports des Conseils d'Administration des sociétés qui fusionnent mentionnés à l'article 265,
- les rapports mentionnés à l'article 266.

et pourra sur simple demande, en obtenir copie intégrale ou partielle sans frais.

Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant 5 ans au siège de la Société Absorbante.

Le projet «commun» de fusion sera publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations conformément à l'article 262 de la loi.

Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Pour la société absorbée / Pour la société absorbante

Guerlange Investments S.A. / Sunotel S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010148309/69.

(100170094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Vontobel Fund Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 38.171.

Vontobel Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 78.142.

GEMEINSAMER VERSCHMELZUNGSPLAN

zwischen

VONTOBEL FUND ADVISORY S.A., eine société anonyme luxemburgischen Rechts eingetragen beim Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg unter Nummer R.C.S. Luxembourg B 38.171 mit Sitz in 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg (nachfolgend auch „VADSA“)

UND

VONTOBEL EUROPE S.A., eine société anonyme luxemburgischen Rechts eingetragen beim Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg unter R.C.S. Luxembourg B 78.142 mit Sitz in 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg (nachfolgend auch „VEUSA“),

erstellt gemäß des Abschnitts XIV (Verschmelzungen) des luxemburgischen Gesetzes über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, in seiner gültigen Fassung ("Gesetz von 1915"), von den Verwaltungsräten der VEUSA und VADSA. Die Verwaltungsräte der VEUSA und VADSA beabsichtigen, beide Gesellschaften zu verschmelzen und diesen gemeinsamen Verschmelzungsplan dem alleinigen und einzigen Aktionär der VADSA und VEUSA zur Zustimmung zu unterbreiten:

§1. Präambel.

(1) Die VEUSA ist in Luxemburg als Wertpapierunternehmen (entreprise d'investissement) gemäß Artikel 24 ff. des Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor in seiner gültigen Fassung, registriert. Unternehmensgegenstand der VEUSA ist die Portfolio-Verwaltung im Sinne des Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor, nämlich die Verwaltung von Portfolios auf Einzelkundenbasis mit einem Ermessensspielraum im Rahmen eines Mandats des Kunden, sowie die Tätigkeiten der Übernahme und Platzierung der Emission von Finanzinstrumenten, des Anlageberaters, des Kommissionärs, nämlich die Ausführung von Aufträgen auf Finanzinstrumente im Namen von Kunden, des Maklers, nämlich die Annahme und Übermittlung von Aufträgen, die ein oder mehrere Finanzinstrumente zum Gegenstand haben, wie sie im

Gesetz für den Finanzsektor vorgesehen sind. Der Zweck der Gesellschaft ist außerdem der Vertrieb von Anteilen und Aktien von Organismen für gemeinsame Anlagen.

(2) Das gezeichnete Aktienkapital der VEUSA beträgt EUR 2.022.750 (zwei Millionen zweiundzwanzigtausend siebenhundert und fünfzig Euro), eingeteilt in 31.000 (einunddreißigtausend) Namensaktien im Nennwert von je EUR 65,25 (fünfundsechzig Euro und fünfundzwanzig Cent).

(3) VADSA hat als alleinigen Geschäftsgrund die Anlageberatung der Vontobel Fund, SICAV, eine gemäß Teil 1 des Gesetz vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen in seiner gültigen Fassung zugelassene Investmentgesellschaft mit veränderlichem Kapital (société d'investissement à capital variable) luxemburgischen Rechts.

(4) Das gezeichnete Aktienkapital der VADSA beträgt EUR 143.000 (hundertdreißigtausend Euro), eingeteilt in 220 (zweihundertzwanzig) Namensaktien im Nennwert von je EUR 650 (sechshundertfünfzig Euro).

(5) Die VADSA soll - vorbehaltlich zustimmenden Beschlüssen der Hauptversammlungen der VADSA und der VEUSA in notarieller Form, nach Maßgabe der Artikel 258 bis 276 des Abschnitts XIV des Gesetzes von 1915 - auf die VEUSA verschmolzen werden. Das gesamte Aktienkapital der VEUSA und der VADSA gehört demselben und einzigen Aktionär, Vontobel Holding AG, eine Aktiengesellschaft bestehend nach Schweizer Recht.

§2. Rechtsform, Bezeichnung und Sitz der beteiligten Kapitalgesellschaften.

(1) Die Firma der übertragenden Gesellschaft lautet Vontobel fund advisory s.a., eine société anonyme luxemburgischen Rechts mit Sitz in 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen beim Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, unter R.C.S. Luxembourg Nummer B 38.171.

(2) Die Firma der übernehmenden Gesellschaft lautet Vontobel Europe s.a., eine société anonyme luxemburgischen Rechts mit Sitz in 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen beim Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg unter R.C.S. Luxembourg Nummer B 78.142.

§3. Vermögensübertragung.

(1) Es ist beabsichtigt dass die VADSA ihr gesamtes Vermögen als Ganzes mit allen Rechten und Pflichten im Wege der Gesamtrechtsnachfolge auf die VEUSA gemäß Artikel 274 (1) des Gesetzes von 1915 überträgt. Mit dem Wirksamwerden der Verschmelzung erlischt die VADSA (ohne Liquidation) und die ganzen Aktiva und Passiva der VADSA gehen Kraft Gesetzes auf die VEUSA über. Die Gesellschaftsanteile an der VADSA hören auf zu existieren.

(2) Die Übertragung des Vermögens der VADSA erfolgt zu Buchwerten.

§4. Kapitalerhöhung bei der übernehmenden Gesellschaft.

Der Wert des gesamten Vermögens der VADSA, welcher durch die Durchführung der Verschmelzung auf die VEUSA gemäß Artikel 274 (1) übertragen wird, soll in die Eigenmittel der VEUSA einfließen, so dass die VEUSA bei der Durchführung der Verschmelzung ihr Aktienkapital von EUR 2.022.750 (zwei Millionen zweiundzwanzig-tausend siebenhundert und fünfzig Euro) auf EUR 2.165.778 (zwei Millionen einhundertfünfundsechzigtausend siebenhundert und achtundsiebzig Euro) erhöhen wird. Die VEUSA beabsichtigt, 2.192 neue Aktien an die Vontobel Holding AG auszugeben.

Die Differenz zwischen dem Wert des Vermögens der VADSA (welcher durch ein Wirtschaftsprüferbericht gemäß Artikel 26-1 (2) festgelegt wird) und der Kapitalerhöhung soll der Aktienprämie der VEUSA zugeschrieben werden.

§5. Umtauschverhältnis; Sonderrechte; Übertragung der Geschäftsanteile, Gewinnberechtigung.

(1) Die übernehmende VEUSA gewährt mit Wirksamwerden der Verschmelzung der alleinigen Gesellschafterin der VADSA als Gegenleistung für die Übertragung des Vermögens der VADSA neue Nominalaktien an der VEUSA, die im Zuge der Kapitalerhöhung gemäß § 4 geschaffen werden. Für alle 220 Aktien der VADSA im Nennwert von EUR 650 (in Worten: sechshundertfünfzig Euro) erhält die Aktionärin 2.192 Aktien im Nennwert von EUR 65,25 (in Worten: fünfundsechzig Euro und fünfundzwanzig Euro-Cent) an der VEUSA.

(2) Bare Zuzahlungen an die Aktionäre der VADSA werden nicht geleistet.

(3) Im Übrigen werden keine Rechte im Sinne des Artikels 261 (2) f. des Gesetzes von 1915 für einzelne Aktionäre oder für Inhaber besonderer Rechte gewährt, und es sind auch keine besondere Maßnahmen für solche Personen vorgesehen.

(4) Die von der VEUSA auf Grund der Kapitalerhöhung ausgegebenen Aktien sind ab dem 1. Januar 2011 gewinnberechtigt.

§6. Sondervorteile und Rechte. Den Mitgliedern der Leitungs-, Verwaltungs-, Aufsichts- oder Kontrollorgane der an der Verschmelzung beteiligten Kapitalgesellschaften (insofern vorhanden) werden keine besonderen Vorteile im Sinne des Artikels 261 (2) g. des Gesetzes von 1915 gewährt. Verschmelzungsprüfer sind nicht bestellt.

§7. Gesellschaftsvertrag der übernehmenden Gesellschaft. Die Satzung der übernehmenden Gesellschaft bleibt von der Verschmelzung, mit Ausnahme der Veränderung des Stammkapitals, unberührt.

§8. Wirksamwerden der Verschmelzung; Verschmelzungstichtag; Verschmelzungsbilanz.

(1) Der Verschmelzungsplan bedarf zu seiner Wirksamkeit eines zustimmenden Beschlusses der Hauptversammlung der VADSA und der VEUSA in notarieller Form.

(2) Die Verschmelzung wird laut Artikel 272 des Gesetzes von 1915 mit dem Beschluss der übertragenden Gesellschaft in notarieller Form wirksam.

(3) Gemäß Artikel 273 des Gesetzes von 1915 wird die Verschmelzung wirksam gegenüber Dritten durch die Veröffentlichung im Memorial C des Beschlusses der VEUSA und der VADSA in notarieller Form.

(4) Als Verschmelzungstichtag wird der 31. Dezember 2010, 24:00 Uhr festgelegt. Als Bilanzstichtag der Verschmelzung wird der 31. Dezember 2010 festgelegt. Ab dem Bilanzstichtag gelten die Handlungen der VADSA unter dem Gesichtspunkt der Rechnungslegung als für Rechnung der VEUSA vorgenommen.

§9. Rechte der Gläubiger der sich verschmelzenden Gesellschaften. Die Gläubiger der VADSA können ihre Rechte gemäß Artikel 268 (1) des Gesetzes von 1915 ausüben. Weitere Informationen können kostenlos am Firmensitz der VEUSA eingeholt werden.

§10. Kosten. Die Kosten dieses Verschmelzungsplans sowie alle mit der Verschmelzung in Zusammenhang stehenden Kosten und Gebühren trägt die VEUSA.

Unterzeichnet am 12. November 2010.

Vontobel Europe S.A. / Vontobel Fund Advisory

Dr. Z. Staub / D. Gaillard

Präsident der Verwaltungsrates / Président des Verwaltungsrates

Référence de publication: 2010151269/102.

(100172906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Mark IV USA Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.609.

— STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighth day of the month of November.

Before us Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mark IV Industries, Inc., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 501 John James Audubon Parkway, Amherst, NY 14228 and registered with the Secretary of the State of Delaware under number 231733979,

represented by Me Maryline Esteves, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 8 November, 2010 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") Mark IV USA Finco S.à r.l. which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Mark IV USA Finco S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise, of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and own, administer, develop and manage its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, preferred equity certificates, whether convertible or not, notes, warrants and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg which may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.00) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

The shares may be pledged by the shareholders in which case due inscription must be made in the register of shareholders of the Company and the shares so pledged are transferred by way of security to the pledgee.

The pledgee(s) may be entitled to receive all dividends and exercise all voting rights and other powers pertaining to the shares regardless of the occurrence of any breach of any secured obligation under the concerned pledge. Such substitution will take place automatically vis à vis the shareholders and after having given notice hereof in writing to the Company, vis à vis the Company.

Once the shareholder/pledgor has been substituted by the pledgee(s) in accordance with the above paragraph, the pledgee(s) or its agent(s) will be granted the right to dividends and will validly exercise the voting rights and other powers pertaining to the shares and will be entitled to challenge any resolution taken in breach therewith. The Company shall take all actions which are deemed to be necessary in order to ensure the effectiveness of the pledgee(s) rights and any objection not sanctioned by an enforceable court order regarding the breach of the secured obligations under the pledge will be deemed to be void and ineffective.

The shareholders acknowledge that the pledgee(s) are fully and unconditionally authorised to pass any resolution which is deemed necessary or useful by the pledgees to ensure the correct performance of the secured obligations under the pledge by the Company or to preserve their rights as secured creditors, relinquishing any claim that the shareholders may have to this regard.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected. They may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager

in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required (i) for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers or (ii) when all the managers are present or represented and declare that they have had knowledge of the agenda of the meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented (provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall always include at least one class A manager (which may be represented)).

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company present or represented, provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers present or represented including at least one class A manager.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers one of which being always a class A manager unless otherwise resolved by the board of managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, copies or extracts of the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers, one of which being always a class A manager unless otherwise resolved by the board of managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature of the sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers provided that in the event of classes of managers, by two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation).

Art. 8. Conflicts. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any manager or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 9. Shareholder Meetings. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including (to the extent permitted by law) meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means being equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is present or represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by a majority of the shareholders representing at least

three quarters of the issued share capital. Decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting shall be held on the first day of the month of August at 11:30 a.m. of each year and for the first time in 2012. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 10. Accounting Year. The accounting year begins on the first day of the month of March of each year and ends on the last day of the month of February of the following year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 29th February, 2012.

Art. 11. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

The operations of the Company shall, if the Company counts more than twenty-five (25) shareholders be subject to the supervision of a statutory auditor. In such case the statutory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders. Such statutory auditor in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders with or without cause.

Art. 12. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 13. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 14. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 15. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment
Mark IV Industries, Inc.	12,500	€12,500.
Total:	12,500	€12,500.

Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500) has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro (1.000.-EUR).

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
2. The following persons are named managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

- Mr Edward Rae Steele, Company director, born in New York, USA on the 22nd May 1959, having his professional address at 501 John James Audubon Parkway, USA -14226 One Town Centre – Amherst;

- Mr Mark Gilbert Barberio, Company director, born in New York, USA on the 26th May 1962, having his professional address at 64, Meadow Spring Lane E. Amherst, USA – 14051 New York; and

- Manacor (Luxembourg) S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office, L-1855 Luxembourg, 46/A avenue J.F. Kennedy and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 9.098

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who requested that the deed should be documented in the English language, the said appearing person signed the present original deed together with us, the notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil dix, le troisième jour du mois de novembre,

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mark IV Industries, Inc., une société constituée sous droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 501 John James Audubon Parkway, Amherst, NY 14228 et inscrite auprès du Secrétaire de l'Etat du Delaware sous le numéro 231733979,

représentée par Me Maryline Esteves, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 8 novembre 2010 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte).

La partie comparante agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée Mark IV USA Finco S.à r.l., qui est constituée par la présente:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Mark IV USA Finco S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permis par la loi, dans toutes société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, acquérir par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement, d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute nature, et détenir, administrer, développer et gérer son portefeuille. La Société peut aussi détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de certificats de parts privilégiés, convertibles ou non, de notes, de warrants et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par le biais de prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autres) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y compris ascendantes et collatérales), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (€ 12.500) divisé en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,00) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Les parts sociales peuvent être gagées par les associés auquel cas une inscription à cet effet doit être faite dans le registre des associés de la société et les actions gagées de cette manière sont transférées à titre pignoratif au détenteur du gage.

Le(s) détenteur(s) du gage peuvent avoir le droit de recevoir tout dividende et d'exercer tout droit de vote et autres pouvoirs relatifs aux parts sociales indépendamment de l'occurrence de toute violation des obligations garanties par le gage concerné. Toute substitution sera automatique à l'encontre de l'associé ayant donné en gage ses parts sociales et, à l'encontre de la société, après notification par écrit de la société.

Une fois que l'associé/débiteur sur gage a été remplacé par le(s) détenteur(s) conformément au paragraphe repris ci-dessus, le(s) détenteur(s) du gage ou ses (leurs) mandataire(s) seront investis des droits sur les dividendes et exerceront valablement les droits de vote et autres pouvoirs relatifs aux parts sociales et seront en droit de contester toute résolution prise en contradiction avec ce qui précède. La société exercera toute action jugée utile afin d'assurer l'effectivité des droits du (des) détenteur(s) et toute objection en relation avec le non-respect d'une obligation garantie sous le contrat de gage sera jugée nulle et inefficace.

Les associés reconnaissent que le(s) détenteur(s) de gage est (sont) autorisé(s) de manière absolue et inconditionnelle à adopter toute résolution qui est jugée nécessaire ou utile afin d'assurer le respect des obligations garanties sous le contrat de gage par la société et/ou de préserver leurs droits en sa (leur) qualité de créancier(s) garanti(s) et abandonnant toute action que les associés pourraient avoir à cet effet.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure et selon les termes permis par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Cette classification des gérants sera dûment enregistrée dans les résolutions de l'assemblée concernée et les gérants appartenant à chaque classe seront identifiés.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise (i) pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance ou (ii) lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil de gérance peut uniquement valablement délibérer ou agir si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée (à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) une telle majorité inclura toujours, au moins un gérant de classe A (qui peut se faire représenter)).

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés, à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance ne pourront être adoptés qu'à la majorité des gérants présents ou représentés incluant au moins un gérant de classe A. Les résolutions du conseil de gérance seront signées par un des gérants, à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance. Des copies ou extraits de ces résolutions qui pourront être notamment versées dans le cadre de procédures judiciaires seront signés par un des gérants à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes

classes de gérants, les copies ou extraits de telles résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires qui dûment exécutés feront foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe de deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par n'importe lequel des gérants, étant entendu que lorsqu'il existe différentes classes de gérants, par deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Conflits. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou responsables de la Société est intéressé à un tel contrat ou transaction, ou est administrateur, collaborateur, responsable, agent, consultant ou employé de cette autre société ou entité. Tout gérant ou responsable qui exerce la fonction d'administrateur, gérant, dirigeant ou employé ou autre auprès d'une société ou d'une entité avec laquelle la Société conclura un contrat ou entre autrement en relation d'affaires, ne sera pas, en raison d'une telle affiliation avec telle autre société ou entité, empêché de délibérer et de voter ou agir sur n'importe quelle matière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

Art. 9. Assemblées Générales. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la (aux) majorité(s) prévue(s) par la loi, par écrit (dans la mesure permise par la loi) ou lors d'assemblées y compris (dans la mesure permise par la loi) les assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, visioconférence, ou autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble, la participation à une assemblée par ces moyens équivalant à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représentera l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est présent ou représenté à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date proposée pour l'effectivité des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considération de la portion du capital représenté. Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par une majorité des associés représentant au moins trois-quarts du capital social émis. Les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Au cas où, et aussi longtemps que, la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle sera tenue le premier jour du mois d'août à 11h30 du matin lors de chaque année, et pour la première fois en 2012. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Année Sociale. L'année sociale commence le premier jour du mois de mars de chaque année et se termine le dernier jour du mois de février de l'année suivante, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 29 février 2012.

Art. 11. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Les opérations de la Société font, si elle compte plus de vingt-cinq (25) associés, l'objet d'une surveillance par un commissaire aux comptes. Dans un tel cas le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale des associés. Un

commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment par l'assemblée générale des associés avec ou sans motifs.

Art. 12. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 13. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 14. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 15. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites	Paiement
Mark IV Industries, Inc.	12.500	€12.500.
Total:	12.500	€12.500.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cent euros (€ 12.500) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille euros (1.000.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'unique associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

- M. Edward Rae Steele, administrateur de sociétés, né à New York, Etats-Unis d'Amérique le 22 mai 1959, demeurant professionnellement au 501 John James Audubon Parkway, Etats-Unis d'Amérique-14226 One Town Centre – Amherst;

- M. Mark Gilbert Barberio, administrateur de sociétés, né à New York, Etats-Unis d'Amérique le 26 mai 1962, demeurant professionnellement au 64, Meadow Spring Lane E. Amherst, Etats-Unis d'Amérique – 14051 New York; et

- Manacor (Luxembourg) S.A., une société anonyme constituée sous droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 46/A avenue J.F. Kennedy et étant inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 9.098

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: Esteves, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2010. Relation: LAC/2010/49224. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150365/433.

(100173021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

EasyETF NMX Infrastructure Europe, Fonds Commun de Placement.

Avis de liquidation

Afin de prendre pleinement en compte l'évolution de la demande de notre clientèle et compte tenu du contexte économique actuel, notre gamme EasyETF évolue et nous conduit à procéder à la liquidation du fonds EasyETF NMX INFRASTRUCTURE EUROPE.

Le Conseil d'Administration de BNP Paribas Investment Partners Luxembourg ("société de gestion"), agissant en sa qualité de société de gestion de EasyETF NMX Infrastructure Europe (le "Fonds") a décidé de liquider le Fonds avec effet au 15 décembre 2010 (Jour d'Evaluation).

En conséquence, la valeur nette d'inventaire du fonds sera calculée pour la dernière fois le 15 décembre 2010.

Aucune demande de souscription ou de rachat n'est plus acceptée depuis le 16 novembre 2010.

La société de gestion assume les fonctions de liquidateur et prépare le rapport de liquidation qui sera audité par PricewaterhouseCoopers, l'auditeur du fonds.

Il est prévu que le produit de liquidation sera payé dès que possible aux détenteurs de parts proportionnellement au nombre de parts détenus par chacun.

Le Conseil d'Administration de BNP Paribas Investment Partners Luxembourg.

Référence de publication: 2010152817/755/18.

Cobelfret S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 55.803.

CLdN ro-ro S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 103.758.

RECTIFICATIF

Le point 3 du projet de transfert, mentionné dans l'avis de publication enregistré et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous la référence L100174060.03 le 16 novembre 2010, a été rectifié.

Projet de Transfert de Branche d'Activité

Le Conseil d'Administration de COBELFRET S.A. et le Conseil d'Administration de CLdN ro-ro S.A. (collectivement désignés ci-après comme "les Sociétés") proposent aux actionnaires des Sociétés de transférer la branche d'activité ayant trait à la ligne Gothenburg-Zeebrugge-Gothenburg et toutes les opérations qui y sont liées (notamment la location d'espaces sur les navires de la ligne ro-ro) entre la Belgique et la Suède (ci-après "la Branche d'activité Ligne Gothenburg") du Transférant au Bénéficiaire.

Les Parties ont décidé d'un commun accord, conformément aux dispositions de l'article 308bis-3 de la Loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi"), de soumettre cette opération aux dispositions des articles 285 et suivants de la Loi.

1. Les Sociétés. Le Transférant Cobelfret S.A. (R.C.S Luxembourg B 55803) est une société anonyme de droit luxembourgeois, société maritime agréée ayant un capital social de 100.000,00 EUR et ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

Le Bénéficiaire CLdN ro-ro S.A. (R.C.S. Luxembourg B103758) est une société anonyme de droit luxembourgeois, société maritime agréée ayant un capital social de 31.000,00 EUR et ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

2. But et rationalité économique du transfert. Le "Space Charter Contract", base contractuelle de la branche d'activité à transférer, fut conclu le 25 février 1998 entre Cobelfret (Luxembourg) SA ("Cobelfret"), le prédécesseur en droit du Transférant Cobelfret SA, et une grande société suédoise voulant rationaliser et rendre plus écologique ses flux de marchandises (exportations) entre la Suède et le reste de l'Europe. Cette rationalisation (appelée "Base Port System") impliquait le choix d'un port d'arrivée, en l'occurrence Zeebrugge, le port de départ étant naturellement Gothenburg en

Suède; et le choix d'un opérateur maritime qui allait exploiter la ligne maritime régulière Gothenburg-Zeebrugge (et vice versa), en apportant son expertise "fret maritime" et surtout sa capacité de commercialisation de cette liaison dans le marché, afin d'utiliser au maximum la capacité des navires rouliers mise à disposition par la société suédoise en remplissant l'espace non utilisée par la cargaison propre de cette société (moyennant un "space charter"). Ce contrat de location d'espace sur des navires rouliers (ro-ro ships) fut amendé par des Avenants signés le 1 septembre 2004 et le 1 août 2005; au départ, le contrat avait une durée pour dix ans, mais il fut renouvelé en 2008 pour une période de 5 ans (jusqu'en novembre 2014).

Les activités opérationnelles du Transférant, Cobelfret SA, se sont historiquement en toute grande partie situées dans le secteur du transport maritime des matières premières, le "vrac sec" ("dry bulk"): charbon, minerais de fer, bauxite, phosphates, accessoirement des grains. L'activité opérationnelle du "Space Charter Contract", par contre, est une activité "navire roulier", ro-ro: il s'agit d'une exploitation tout à fait différente, utilisant un tout autre type de navires, impliquant d'autres clients, d'autres procédures opérationnelles et commerciales etc. Au moments de conclure et de renouveler le contrat en question, le Transférant ne disposait pas encore au Luxembourg d'une structure complète d'accueil (société spécialisée) afin d'y loger, juridiquement et comptablement, cette activité ro-ro. Pour des raisons commerciales il y avait en même temps une réticence certaine, au départ, de demander au cocontractant de traiter directement avec une société nouvellement créée pour cette affaire (tandis que le nom et la réputation du Transférant étaient bien connus dans le secteur maritime, depuis longue date).

En 2009, le Groupe auquel appartient le Transférant a décidé d'éliminer cette anomalie dans le portefeuille de ses activités opérationnelles: une structure ro-ro spécifique (comprenant du personnel et un système IT spécialisés) a été créée et bien organisée au Luxembourg, CLdN ro-ro SA (le Bénéficiaire), qui a démarré ou repris l'exploitation d'autres lignes ro-ro dans la Mer d'Irlande et la Mer du Nord. Au vu de la présence et du bon fonctionnement de cette structure exclusive "ro-ro", il semble judicieux et rationnel de transférer "la branche d'activité Gothenburg" du Transférant au Bénéficiaire afin de garder dans chacune des deux sociétés concernées un seul métier de transport maritime bien spécifique utilisant ses propres navires, ayant ses propres clients et ses propres procédures (rationalisation des structures du Groupe).

3. Transfert contre remise des actions de la société Bénéficiaire. Le Transférant Cobelfret SA est actuellement l'unique actionnaire du Bénéficiaire CLdN ro-ro S.A.

La valeur totale nette comptable de la "Branche d'activité Ligne Gothenburg" a été évalué à EUR 3.480.039,99 (éléments bilantaires) de commun accord entre les Sociétés.

L'apport sera rémunéré, de commun accord, par l'attribution au Transférant de 66 actions ordinaires nouvelles (sans valeur nominale) du Bénéficiaire. Pour définir ce nombre d'actions, il a été tenu compte d'éléments hors bilan ainsi que d'une augmentation des capitaux propres du Bénéficiaire par l'actionnaire actuel de EUR 23.000.000,- sans émission d'actions nouvelles, devant intervenir avant l'apport de la branche d'activité.

4. Modalité de remise des actions de la Société Bénéficiaire. L'émission aura lieu conformément aux dispositions applicables en matière d'émission d'actions nouvelles d'une société anonyme de droit luxembourgeois et moyennant inscription au registre des actions nominatives dans le registre des actions du Bénéficiaire.

5. Date à partir de laquelle les nouvelles actions donnent le droit de participer au bénéfice ainsi que toutes modalités particulières relatives à ce droit. Les actions CLdN ro-ro S.A. émises dans le cadre du transfert donneront le droit de participer au bénéfice du Bénéficiaire dans les mêmes conditions que les actions émises par le passé. Aucune modalité particulière n'est attachée à ce droit.

6. Date à partir de laquelle les opérations du Transférant sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte du Bénéficiaire. D'un point de vue comptable, les opérations du Transférant seront traitées comme ayant été exécutées pour le compte du Bénéficiaire à partir du 1^{er} octobre 2010 à 00.00 heures.

7. Droits assurés par le Bénéficiaire aux actionnaires avant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions, et mesures proposées à leur égard. Non applicable

8. Avantages particuliers attribués aux experts au sens de l'article 294, aux membres des organes de gestion et aux commissaires aux comptes des Sociétés. Aucun avantage particulier n'est attribué aux réviseurs d'entreprises, aux membres des organes de gestion ou aux commissaires aux comptes des Sociétés.

9. Inscription et répartition précises des éléments du patrimoine actif et passif à transférer au Bénéficiaire. Le transfert de la "Branche d'activité Ligne Gothenburg" du Transférant au Bénéficiaire entraîne de plein droit et irrévocablement le transfert des éléments de l'actif et du passif, ainsi que des éléments hors-bilan afférents à la "Branche d'activité Ligne Gothenburg" tels que renseignés, à leur valeur comptable, au bilan du Transférant au 30 septembre 2010 ("Bilan") et dans la balance des comptes généraux arrêtée au 30 septembre 2010 ("Balance des Comptes") et en particulier de:

(i) tout l'actif immobilisé renseigné au Bilan et à la Balance des Comptes (Inta)lations Techniques) ainsi que, (ii) tout l'actif circulant y renseigné (créances résultant de ventes & prestations de services inférieures à 1 an),

(iii) le passif, y inclus tous les engagements et dettes renseignés dans le Bilan et la Balance des Comptes,

(iv) tous les autres contrats (contrats commerciaux ["Stevedoring"-"Space Charter Agreement"], contrats de travail, ...) conclus par le Transférant dans la mesure où ces contrats ont été conclus dans le cadre et pour les besoins de l'exploitation de la "Branche d'activité Ligne Gothenburg".

Les Sociétés entendent expressément soumettre l'opération de transfert de la "Branche d'activité Ligne Gothenburg" à l'article 308bis-3 de la Loi sur les sociétés commerciales, dans la mesure où le patrimoine actif et passif apporté par le Transférant au Bénéficiaire constitue un ensemble préexistant qui, du point de vue technique et sous l'angle de l'organisation, exerce une activité autonome et est susceptible de fonctionner par ses propres moyens, et que tant la branche d'activité apportée au Bénéficiaire que le patrimoine conservée chez le Transférant sont dès à présent économiquement et financièrement viables indépendamment l'un de l'autre. Il est d'ailleurs de convention expresse entre le Transférant et le Bénéficiaire que tous les éléments actifs et/ou passifs du Transférant non relatés dans le Bilan et dans la Balance des Comptes et non spécifiquement visés par le présent projet ("Autres Eléments") resteront avec le Transférant, le Bénéficiaire étant dépourvu à l'égard de ces Autres Eléments de toute obligation et/ou de tout droit de quelque nature que ce soit.

Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Sur résolution du Conseil d'Administration de COBELFRET S.A., Transférant, dûment autorisée et représentée par:

Michel Jadot / Vivek Pathak / Freddy Bracke

Administrateur / Administrateur / Administrateur-délégué

Sur résolution du Conseil d'Administration de CLdN ro-ro S.A., Bénéficiaire, dûment autorisée et représentée par:

Michel Jadot / Jozef Adriaens / Freddy Bracke

Administrateur / Administrateur / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010152004/112.

(100174994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

AG Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.044.

— STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fifth of October;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The public limited company "GN HOLDING S.A.", established and having its registered office in L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 147653,

here duly represented by two of its directors, namely:

- Mr. François GEORGES, chartered accountant, residing professionally at L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, and

- Mr. Jérôme WUNSCH, employee, residing professionally at L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a public limited company ("société anonyme") to establish as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company ("société anonyme"), under the name of "AG HOLDING S.A." (hereafter the "Company").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of interests in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those interests.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may own, develop and manage a portfolio of intellectual property rights, as well as to acquire, develop and dispose of copyrights, patents, trademarks and any other intellectual property rights, and manage those rights by sale, assignment, exchange and any other means. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form whatsoever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg).

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other place of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Social capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by three hundred and ten (310) shares of a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director. The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp.

However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the 1st Wednesday of May at 03:00 p.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

Any shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing his identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues. Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing his identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and will end on the 31st of December 2010.
2. The first General Meeting will be held in the year 2011.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the three hundred and ten (310) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company "GN HOLDING S.A.", prenamed and represented as said before, and paid up to 25% by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of seven thousand seven hundred and fifty Euros (7,750.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary general meeting Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The number of directors is fixed at one (1) and that of the statutory auditors at one (1).
- 2) As allowed by Law and the bylaws, Mr. François GEORGES, chartered accountant, born in Luxembourg, on March 20, 1967 residing professionally in L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as sole director and will exercise the powers devolving on the Board of Directors of the Company.
- 3) The private limited liability company "Veridice s.à r.l.", established and having its registered office in L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 154843, is appointed as statutory auditor of the Company.
- 4) The mandates of the sole director and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2016.
- 5) The registered office of the Company will be established in L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the representatives of the appearing party, acting as said before, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said persons have signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinq octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "GN HOLDING S.A.", établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 147653,

ici dûment représentée par deux de ses administrateurs, savoir:

- Monsieur François GEORGES, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et
- Monsieur Jérôme WUNSCH, employé, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "AG HOLDING S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. L'objet de la Société est d'effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut employer ses fonds pour créer, gérer, développer et céder ses actifs tels qu'ils peuvent être constitués de temps en temps, acquérir, investir dans et céder toutes sortes de biens, matériels et immatériels, mobiliers et immo-

biliers, et notamment mais sans limitation, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, à l'acquisition, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, et de les développer.

La société peut posséder, développer et gérer un portefeuille de droits de propriété intellectuelle, ainsi qu'acquérir, développer et céder des droits d'auteur, brevets, marques et autres droits de propriété intellectuelle, et gérer ces droits par voie de vente, de cession, d'échange et par tout autre moyen. La Société peut recevoir ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 1^{er} mercredi du mois de mai à 15.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par la signature de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "GN HOLDING S.A.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées à concurrence de 25% par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires

Décisions de l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les statuts, Monsieur François GEORGES, expert-comptable, né à Luxembourg, le 20 mars 1967, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) La société à responsabilité limitée "Veridice s.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 154843, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2016.
- 5) Le siège social de la Société sera établi à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux représentants de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, lesdites personnes ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. GEORGES, J. WUNSCH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 octobre 2010. LAC/2010/44595. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137280/453.

(100156431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

CHANTELOUP HOLDING Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 24.636.

L'an deux mil dix, le cinq octobre .

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme, SPF CHANTELOUP HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 24.636, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 juin 1986, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 284 du 9 octobre 1986 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné, notaire de

résidence à Luxembourg en date du 16 décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 157 du 23 janvier 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Bernard FELTEN, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Madame Francine MONIOT, employée privée, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Francine MONIOT, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents, respectivement représentés par fondés de procuration, ce qui résulte d'une liste de présence annexée aux présentes et signée «ne varietur» par les actionnaires respectivement leurs fondés de procuration ainsi que les membres du bureau.

Ladite liste restera annexée à la présente minute pour être soumise avec elle aux formalités de l'Enregistrement.

Tous les actionnaires présents ou dûment représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour avoir reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Modification de l'objet social de holding 1929 en SPF;
2. Modification de l'article 2 des statuts;
3. Modification de l'année sociale au 30 juin en 31 décembre de chaque année;
4. Modification de l'article 8 des statuts;
5. Mise à jour des statuts;
6. Divers.

Monsieur le Président a ensuite mis au vote les différentes propositions de résolutions et l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de holding 1929 en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide en conséquence de la résolution qui précède, de modifier l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'année sociale qui au lieu de commencer le premier juillet et finir le 30 juin commencera le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier l'article 8 des statuts de la société (manuel article 7) qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Disposition transitoire

L'exercice social en cours ayant débuté le 1^{er} juillet 2010 se terminera le 31 décembre 2010.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide, suite aux résolutions précédentes de procéder à la refonte des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}.

Il est formé par les présentes une société anonyme holding sous la dénomination de "CHANTELOUP HOLDING Spf S.A."

Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 2.

La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

Art. 3.

Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4.

La société est administrée par un administrateur unique ou un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Au cas où la société est administrée par un administrateur unique, toute référence dans les présents Statuts au Conseil d'Administration sera applicable à l'Administrateur Unique.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants et le ou les commissaires réunis ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5.

Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télex.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'Administrateur Unique, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6.

La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8.

L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 30 juin à onze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes avec l'approbation du commissaire aux comptes et en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11.

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Felten, F. Moniot et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 octobre 2010. LAC/2010/44273. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137324/161.

(100157285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Copper Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.946.

—
RECTIFICATIF

Lors du dépôt 100156807 en date du 14 octobre 2010, une erreur matérielle s'est produite. Cette nouvelle donnée remplace la précédente. La dénomination de la société est Copper Holding, LLC et non pas Copper Holding LLC,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 octobre 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

Signature

Référence de publication: 2010137755/17.

(100158237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

DD Consultancy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2317 Howald, 21B, rue Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 155.147.

L'an deux mille dix, le sept octobre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de DD Consultancy S.A., établie et ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B155.147, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 9 août 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Lucien VOET, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maria KEERSMAEKERS, indépendante, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Koen VAN HUYNEGEM, employé, demeurant à Hesperange.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Luxembourg à Howald, et Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts.

2. Fixation de l'adresse.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à Howald, et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts comme suit:

" **Art. 3. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi dans la commune d'Hesperange."

Deuxième résolution

L'adresse est fixée au L-2317 Howald, 21b, rue Général Patton.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: VOET, KEERSMAEKERS, VAN HUYNEGEM, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 11 octobre 2010. REM 2010 / 1369. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 20 octobre 2010.

Référence de publication: 2010138981/47.

(100159642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Belucci Restauration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 7, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 139.049.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137622/10.

(100157386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Coface Services Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 129.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137624/10.

(100157340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Compulink International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 147.722.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010137625/12.

(100157122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Comipal A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 75.668.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COMIPAL A.G.

Christophe BLONDEAU / Romain THILLENS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010137628/12.

(100156910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

EDIVA Engineering, Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 21, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 102.887.

L'an deux mille dix, le cinq août.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EDIVA Engineering avec siège social à L-3510 Dudelange, 21, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 102 887, constituée suivant acte Paul DECKER de Luxembourg en date du 20 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1195 du 23 novembre 2004, modifiée suivant acte Aloyse BIEL de Esch-sur-Alzette du 28 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 531 du 4 avril 2007.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Jean PEIFFER, administrateur de société, demeurant professionnellement à Dudelange,

qui désigne comme secrétaire Martine Prim, salariée, demeurant à Schiffflange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Franck COUSTET, administrateur de société, demeurant professionnellement à Dudelange.

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

1. Modification de l'article 1^{er} des statuts.
2. Extension de l'objet social.
3. Révocation des trois administrateurs respectivement de l'administrateur-délégué.
4. Nomination de trois nouveaux administrateurs.
5. Révocation du commissaire aux comptes.
6. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

Elle modifie l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de EDIVA ENGINEERING.

Elle exercera son activité sous les enseignes commerciales suivantes:

EDIVA BUSINESS et EDIVA REAL ESTATE."

Deuxième résolution

Elle modifie l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet:

- la réalisation de consultations et d'études d'ingénierie pour la télévision et la radio professionnelles;
- l'intégration de systèmes personnalisés incluant la revente des équipements associés
- la prise de participations sous quelques formes que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toutes autres manières, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possèdera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La société pourra réaliser du management en entreprise ainsi que de la formation en matière de ressources humaines pour tout ce qui concerne les techniques, le marketing et les formations juridiques et stratégiques au sein des structures, elle pourra également réaliser de l'accompagnement et du coaching pour mettre en pratique cette formation au sein de la structure ou en salles.

De manière générale, la société a pour objet toutes prestations en matière de formation dans le cadre professionnel ou/et dans une formation initiale ainsi que tous conseils en entreprise.

À titre d'exemples, elle peut faire de la formation en matière de conseil en stratégies fiscales internationales, de la formation à l'audit ou encore de la formation en techniques informatiques et dans tous les métiers du monde "broadcast" audiovisuel comme la pré-production, la production, la post-production et la diffusion.

La société peut également réaliser de la facturation pour des clients en vue d'effectuer du portage salarial tant au niveau national qu'international ainsi que du management au sein de structures et de jouer le rôle en out placement ainsi que de recruter du personnel pour les besoins de missions durables ou ponctuelles chez un tiers.

Elle peut réaliser toutes opérations commerciales d'import export de tout produit courant non classé comme spécifique, reverser des commissions pour des apports d'affaires, faire du courtage ou des représentations commerciales pour elle-même ou des tiers.

Pour ces activités, elle exercera son activité sous l'enseigne commerciale de EDIVA BUSINESS.

La société pourra acquérir, gérer, réaliser la vente et la mise en valeur du portefeuille qu'elle aura ainsi que la mise en valeur de brevets et licences qui y seront rattachés.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours, leur accorder tous prêts, avances ou garanties, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement de la société, participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

La société pourra également faire du conseil en entreprise dans ainsi qu'avoir un rôle dans l'exercice de fonctions d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension et le développement.

La société pourra également faire de la location de matériel informatique ainsi que dans la prestation informatique, de traduction, électronique, de recherches, etc....

La société peut louer des bureaux pour d'autres sociétés ainsi que mettre à disposition des salles de conférence et/ou de véhicules automobiles.

La société pourra réaliser de la location courte, moyenne et longue durée pour d'autres sociétés ou des personnes privées. Pour ses activités de location de salles et bureaux ainsi que pour toutes les activités immobilières de négociations, de transactions ou encore de marchands de biens, de conseil en immobilier, elle organisera l'achat, la vente, la gestion, le conseil et le management ainsi que la détention immobilière. La société a également pour objet la réalisation de toutes prestations y relatives (études, conception, réalisation et suivi des opérations).

Pour ces activités, elle exercera son activité sous l'enseigne commerciale de EDIVA REAL ESTATE

La société pourra également louer des voitures pour son propre compte ou pour le compte de tiers.

La société pourra faire du conseil économique en entreprise, de l'audit et du conseil fiscal.

Troisième résolution

Elle révoque la société à responsabilité limitée EUROGTC-CONSULTING avec siège social à L-2514 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Sauvage, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg, sous le numéro B 73 140, MATTHEWS SERENITY AND MANAGEMENT S.A. avec siège social à L-2514 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Sauvage, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg, sous le numéro B 98 964 de leurs fonctions d'administrateur et Jean PEIFFER, administrateur de société, né à Phalsbourg (France), le 12 octobre 1972, demeurant à F-57930 Berthelming, 47, rue Principale, de leurs fonctions d'administrateur respectivement administrateur-délégué et leur donne décharge quant à l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

Elle nomme aux fonctions d'administrateur:

1.- Jean PEIFFER, administrateur de société, né à Phalsbourg (France), le 12 octobre 1972, demeurant à F-57930 Berthelming, 47, rue Principale;

2.- Franck COUSTET, administrateur de société, né à Arras (France), le 1^{er} janvier 1967, demeurant à L-3510 Dudelange, 21, rue de la Libération;

3.- Emmanuel BAIN, administrateur de société, né à Dijon (France), le 29 mars 1973, demeurant professionnellement à L-3510 Dudelange, 21, rue de la Libération.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2014.

Cinquième résolution

Elle révoque COSELUX S.à r.l. avec siège social à L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 65 949 de ses fonctions de commissaire aux comptes et lui donne décharge quant à l'exécution de son mandat.

Sixième résolution

Elle nomme aux fonctions de commissaire aux comptes:

Joffrey BACH, étudiant, né à Thionville (France), le 3 juin 1985, demeurant professionnellement à L-3510 Dudelange, 21, rue de la Libération.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2014.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Peiffer, Prim, Coustet et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 11 août 2010. Relation: EAC/2010/9817. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Santioni.

Suit copie d'annexe:

EDIVA Engineering

siège social: L-3510 Dudelange

21, rue de la Libération

R.C. Luxembourg: B 102 887

Réunion du Conseil d'Administration

A l'instant,

Jean PEIFFER, administrateur de société, né à Phalsbourg (France), le 12 octobre 1972, demeurant à F-57930 Berthelming, 47, rue Principale, Franck COUSTET, administrateur de société, né à Arras (France), le 1er janvier 1967, demeurant à L-3510 Dudelange, 21, rue de la Libération et Emmanuel BAIN, administrateur de société, né à Dijon (France), le 29 mars 1973, demeurant professionnellement à L-3510 Dudelange, 21, rue de la Libération, administrateurs de la société EDIVA Engineering avec siège social à L-3510 Dudelange, 21, rue de la Libération, se sont réunis en conseil d'administration et, sur ordre du jour conforme, nomment Franck COUSTET, préqualifié, administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature pour les actes relevant de la gestion journalière, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2014.

Dudelange, le 5 AOUT 2010.

Signé: Peiffer et Coustet NE VARIETUR.

Signé: Peiffer, Prim, Coustet et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C, le 11 août 2010. Relation: EAC/2010/9817. Reçu douze euros 12.-

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce.

Dudelange, le 17 AOUT 2010.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2010140317/156.

(100159328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Captain Boat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137626/10.

(100157380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Coachman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8533 Elvange, 80, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 92.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137627/10.

(100157408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

DC Créations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8119 Bridel, 25B, rue Paul Binsfeld.

R.C.S. Luxembourg B 147.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137629/10.

(100157353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Dinan S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 28.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010137630/12.

(100157401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Flaminia Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 82.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010137635/12.

(100157118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Dynabrade Europe Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 2, Op Tomm.

R.C.S. Luxembourg B 31.597.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137631/10.

(100156901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Entreprise Applications and services Integration Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 55, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 83.464.

Les comptes annuels au 31 juillet 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137632/10.

(100157336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

ENTREPRISE DE TRANSPORTS CORDELLA Cosimino, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 35, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 93.592.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010137633/10.

(100156975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Exeel Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 121.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137634/10.

(100157382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Exeel Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137637/10.

(100157384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

MHS Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 22.615.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MHS HOLDING S.A.**Société Anonyme**SOFINEX S.A.**Société Anonyme**Signature*

Référence de publication: 2010137668/14.

(100157420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Fraizia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 135.156.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. ROUCHE / V. MARTIAT

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010137638/11.

(100156983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Gabier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 123.012.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137639/10.

(100157133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Global Telecom Organisation Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 40.993.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010137640/10.

(100157095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

SPE III Léopold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 139.263.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 septembre 2010

L'associé unique de la Société:

- approuve le rapport de l'auditeur à la liquidation;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 30 septembre 2010;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

SPE III Léopold S.à.r.l., en liquidation volontaire

FISCOGES Sàrl

Rue de Kleinbettingen, 4

L-8362 Grass

Signature

Référence de publication: 2010138709/23.

(100158772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Cipel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 135.709.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 20 septembre 2010 que:

1. La démission de la société FGS CONSULTING LLC, en date du 20 septembre 2010, de son poste de Commissaire est acceptée.
2. Est nommée, en remplacement du Commissaire démissionnaire, la société Réviconsult S. à r.l., inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B139013 sise au 16 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.
Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010137765/17.

(100158226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Global Telecom Organisation Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 40.993.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010137641/10.

(100157096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Global Telecom Organisation Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 40.993.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010137642/10.

(100157097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Golden Century S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137643/10.

(100157403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Groupe Simtech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3321 Berchem, 32, rue Meckenheck.

R.C.S. Luxembourg B 113.196.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2010.

GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2010137644/12.

(100156977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Groupe Simtech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3321 Berchem, 32, rue Meckenheck.

R.C.S. Luxembourg B 113.196.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2010.
GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.
Signature

Référence de publication: 2010137645/12.

(100156982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Gala International S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 48.437.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 septembre 2010, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2010, LAC/2010/43335.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la société anonyme holding «GALA INTERNATIONAL S.A.», ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 8 août 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 482 de 1994, page 23123.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 mai 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1328 du 28 juin 2010.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à l'ancien siège social L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Référence de publication: 2010139052/20.

(100159995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Kemaba Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.418.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue extraordinairement à Luxembourg en date du 29 septembre 2010

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 29 septembre 2010, que:

L'assemblée a décidé de nommer la société VERIDICE S.à r.l., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 154.843, en tant que Commissaire de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011, en remplacement d'AUDIT.LU.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.
KEMABA FINANCE S.A.
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010138577/19.

(100158735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.
